

À affranchir

L'ORGANISATION POUR L'HARMONISATION EN AFRIQUE DU DROIT DES
AFFAIRES (OHADA)
de sa création à l'adhésion de la République démocratique du Congo

FACULTÉ DE DROIT UCL
Secrétariat du CRIDES
Madame J. CASTELLE

Place Montesquieu 2
1348 Louvain-la-Neuve



COLLOQUE

renseignements

■ DATE ET HEURE

Jeudi 11 mars 2010
De 9h00 à 19h00

■ LIEU

Auditoires Montesquieu
Place Montesquieu 2 • 1348 Louvain-la-Neuve

■ ACCÈS

De Bruxelles/Namur : Autoroute E411, direction Namur/
Bruxelles, sortie n°8a, Louvain-la-Neuve.
Une signalisation est prévue à partir de la Nationale 4.
Un plan est accessible sur le site : <http://www.parkinglln.be>
Choisir le parking Grand Place.

■ DROIT D'INSCRIPTION

- 150 EUR à verser sur le compte bancaire n°001-5588060-63 intitulé : « RDIDC-UCL », avec en communication les nom et prénom du participant. Ce montant comprend la participation au colloque, les pauses café, le déjeuner, le parking ainsi que la documentation qui sera remise au participant.
- Tarif spécial pour stagiaires et doctorants (50 EUR) : ce tarif ne comprend que la participation au colloque et la documentation.
- Gratuit pour les étudiants : participation au colloque uniquement.
- Dans le cadre de la formation permanente, une attestation est délivrée aux personnes concernées IEC, IPCF et Barreaux.
- Le colloque est accrédité par l'Ordre des barreaux francophones et germanophones pour 6 points.
- Une demande de prise en charge des frais a été introduite auprès du SPF Justice pour les magistrats.
- Une réponse est souhaitée pour le 3 mars 2010 au plus tard.

■ RENSEIGNEMENTS

Mme Josette Castelle
Tél. : 010/47 47 58 • Fax : 010/47 47 57
E-mail : josette.castelle@uclouvain.be
catherine.vanderlinden@uclouvain.be



larcier

www.larcier.com

COLLOQUE

Jeudi 11 mars 2010

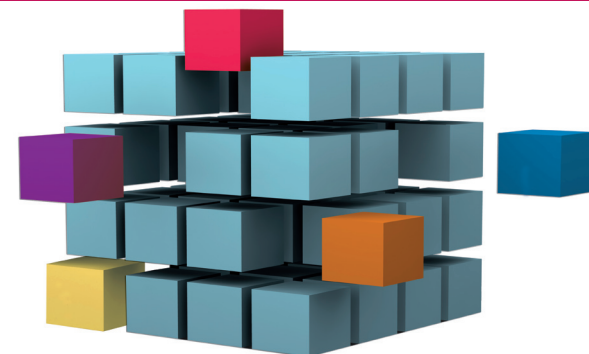
L'ORGANISATION POUR L'HARMONISATION EN AFRIQUE DU DROIT DES AFFAIRES (OHADA)

de sa création à l'adhésion de la
République démocratique du Congo

CRIDES-Jean Renauld (Faculté de droit et de criminologie de l'UCL)
Fonds Scientifique Jean Bastin
Institut Euro-Africain de Droit Economique (INEADEC)



larcier



L'ORGANISATION POUR L'HARMONISATION EN AFRIQUE DU DROIT DES AFFAIRES (OHADA)

de sa création à l'adhésion de la République démocratique du Congo

Le Traité relatif à l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA), a été signé à Port Louis le 17 octobre 1993. Il est entré en vigueur en 1995.

À la date du 1^{er} janvier 2010, 16 États africains ont ratifié le Traité.

L'objectif fondamental du Traité OHADA est d'établir une unification progressive des législations afin de favoriser le développement harmonieux de tous les États parties. La mise en œuvre d'une harmonisation des règles juridiques à l'échelle du continent en vue de contribuer à la création d'un état de droit favorable au développement économique est une expérience unique et dont le succès est d'ores et déjà considérable.

Près de quinze pays ont ainsi fait choix, par le recours à une technique d'uniformisation qui se rapproche du règlement européen (plutôt que de la directive), de textes uniformes, modernes et novateurs, dans les matières du droit commercial, du droit des sociétés, du droit comptable, du droit des sûretés et du droit des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution.

D'autres actes uniformes sont actuellement en préparation touchant notamment au droit des contrats, du travail et des transports.

Cette émergence d'un droit des affaires uniforme, à l'échelle de l'Afrique sera l'objet de la journée d'étude du 11 mars 2010 qui traitera des aspects institutionnels (interrogeant e.a. le rôle primordial de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage), de fond (examen de certains actes uniformes) mais également les enjeux plus fondamentaux liés à la coexistence en Afrique de systèmes juridiques d'inspiration civilistes et de common law.

Des acteurs et observateurs de premier plan alimenteront les réflexions et les débats, en ce compris sur la perspective de l'adhésion prochaine d'un des plus grands pays du continent africain, la République Démocratique du Congo.

La journée s'adresse à tous les praticiens du droit mais aussi aux chercheurs intéressés par l'émergence du droit des affaires en Afrique ainsi que des institutions chargées de créer ce droit et d'en assurer la correcte application dans tous les États concernés.

MATINÉE

Sous la présidence d'Yves DE CORDT, professeur à l'UCL, président du CRIDES-Jean Renauld, avocat au barreau de Bruxelles

- 9 h 00 • **Allocution de bienvenue**
Bernard DUBUISSON, doyen de la Faculté de droit et de criminologie, professeur ordinaire à l'UCL, professeur aux FUSL
- 9 h 10 • **Le Traité, les institutions et les actes uniques Ohada : présentation générale**
Frédérique CHIFFLOT-BOURGEOIS, avocate au barreau de Paris, responsable de la commission ouverte Afrique/Ohada du barreau de Paris
- 9 h 40 • **Compétences et fonctionnement de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA)**
Seydou BA, premier président honoraire de la Cour Suprême du Sénégal, ancien président de la Cour Commune de Justice et d'arbitrage de l'Ohada
- 10 h 00 • **Le système comptable Ohada (Syscohada)**
Michel DE WOLF, professeur à l'UCL et à l'ULG, réviseur d'entreprises
- 10 h 20 • **L'acte uniforme relatif au droit de l'arbitrage**
Georges Albert DAL, professeur extraordinaire à l'UCL, ancien bâtonnier de Bruxelles
- 10 h 40 • **Pause café**
- 11 h 00 • **L'acte uniforme relatif au droit des sociétés**
Patrick DE WOLF, maître de conférence à l'UCL et aux FUCAM, président du Fonds Scientifique Jean Bastin, avocat au barreau de Bruxelles
- 11 h 20 • **Les enjeux de l'adhésion de la RDC au Traité OHADA**
Grégoire BAKANDEJA wa MPUNGU, professeur des Universités de Kinshasa, Paris 1 – Panthéon Sorbonne et Brazzaville, Vice-président de l'INEADEC
- 11 h 30 • **Efficacité du droit des affaires et souveraineté du juge**
Débat entre Seydou BA, premier président honoraire de la Cour Suprême du Sénégal, ancien président de la Cour Commune de Justice et d'arbitrage de l'Ohada et Grégoire BAKANDEJA wa MPUNGU, professeur des Universités de Kinshasa, Paris 1 – Panthéon Sorbonne et Brazzaville, Vice-président de l'INEADEC
- 12 h 30 • **Déjeuner**

APRES-MIDI

Sous la présidence de Bernard REMICHE, professeur extraordinaire à l'UCL, vice-président de l'INEADEC, avocat au barreau de Bruxelles

- 14 h 30 • **Les actes uniformes en préparation**
Marcel FONTAINE, professeur émérite de l'UCL
- 15 h 00 • **Ohada et common law**
Salvatore MANCUSO, professeur à l'Université de Macao
- 15 h 30 • **L'impact des systèmes juridiques sur la performance économique (droit civil versus common law)**
Michèle SCHMIEGELOW, professeur de science politique à l'UCL
- 16 h 00 • **Pause café**
- 16 h 30 • **Panel animé** par Guy KEUTGEN, professeur émérite de l'UCL, assesseur au Conseil d'État, président du Cepani, en présence de :
Ivan VEROUGSTRAETE, président de la Cour de cassation de Belgique, premier vice-président de la Cour de Justice Benelux
Seydou BA, premier président honoraire de la Cour Suprême du Sénégal, ancien président de la Cour Commune de Justice et d'arbitrage de l'Ohada
Salvatore MANCUSO, professeur à l'Université de Macao
Grégoire BAKANDEJA wa MPUNGU, professeur des Universités de Kinshasa, Paris 1 – Panthéon Sorbonne et Brazzaville, Vice-président de l'INEADEC
Séverine MENETREY, maître de conférence à l'Université de Nice
Alex Kabinda NGOY, avocat du barreau de Kinshasa et de Bruxelles, professeur à l'Université de Kinshasa
- 18 h 00 • **Clôture de la journée**
Grégoire BAKANDEJA wa MPUNGU, professeur des Universités de Kinshasa, Paris 1 – Panthéon Sorbonne et Brazzaville, Vice-président de l'INEADEC et Patrick DE WOLF, maître de conférence à l'UCL et aux FUCAM, président du Fonds scientifique Jean Bastin, avocat au barreau de Bruxelles
- 18 h 30 • **Drink**

INSCRIPTION

à retourner avant le 3 mars 2010

L'organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA)

À renvoyer à Madame J. CASTELLE, secrétaire du CRIDES,
Faculté de Droit de l'Université catholique de Louvain, place Montesquieu, 2 à 1348 Louvain-la-Neuve
ou à faxer au 010/47 47 57



Nom _____ Prénom _____

Qualité/Fonction _____

Société ou organisation _____ CP - Ville _____

Rue et n° _____

N° de TVA _____ Non-assujetti _____

e-mail _____ Tél _____

participera à la Conférence Ohada du 11 mars 2010, verse la somme de EUR sur le compte bancaire n°001-5588060-63 avec l'intitulé : « RDIDC-UCL », et indique le nom de la personne inscrite, si celle-ci n'effectue pas personnellement le paiement.

Date et signature

Le règlement de ces données est effectué dans un but exclusivement commercial et administratif. Conformément à la loi du 01/12/1992 relative à la protection de la vie privée, vous disposez à tout moment du droit d'accès et de rectification de ces données ainsi que du droit de vous opposer au traitement de ces données à des fins de marketing direct. Tout renseignement concernant leur traitement peut être obtenu à la Commission de la protection de la vie privée, 139, rue Haute - 1000 Bruxelles.